

Renouvellement de la ligne Dinan-Lamballe

Comité de pilotage

du 23 juin 2022 (en distanciel)

présidé par **M. Sébastien MARIA**, Secrétaire Général des Affaires Régionales adjoint.

M. Sébastien MARIA rappelle en introduction les décisions prises depuis le dernier comité de pilotage qui a eu lieu en février 2021, à savoir le financement des études d'avant-projet et de projet pour un montant de 1,430 M€ ainsi que l'anticipation de la commande de rails pour un montant de 5,11 M€ courants. Il salue la volonté collective qui a permis ainsi d'anticiper de 6 mois le démarrage des travaux et d'optimiser les coûts de projet. Il rappelle aussi la signature de l'avenant prolongeant le CPER jusqu'à la fin de l'année 2022 qui a porté le financement du projet à hauteur de 43,5 M€ sans demande d'effort supplémentaire de la part des collectivités. Il relève que chacun a dû être informé par ses services de l'évolution défavorable des coûts de projet, sujet qui sera au cœur de la présente réunion.

M. Michaël QUERNEZ, vice-président de la Région Bretagne, ajoute que la problématique de l'inflation des coûts d'opération est générale et se retrouve sur d'autres projets régionaux mais que la dynamique enclenchée permet d'être dans de bonnes conditions pour échanger sur le financement de la suite au regard des clés de répartition déjà actées au CPER.

M. Christophe HUAU, SNCF Réseau, directeur territorial, donne la parole à sa collaboratrice **Mme Frédérique EVRARD** pour présenter la restitution des études d'avant-projet et de projet ainsi que le besoin de financement pour le lancement de la phase suivante.

Elle rappelle d'abord l'objectif fonctionnel du projet qui correspond à un retour aux performances initiales de la ligne (100 km/h et 5 allers/retours) avant la pose des ralentissements et la substitution par car de 2 allers/retours. Après ces travaux de renouvellement, à infrastructure constante, la capacité de circulation de la ligne pourra atteindre un maximum de 14 allers/retours par jour, soit 28 trains par jour.

Elle présente ensuite les optimisations réalisées au cours des études d'avant-projet et de projet qui ont permis de réaliser une économie globale de 1,5 M€ par rapport au montant présenté lors du dernier comité de pilotage, pour un coût total de projet estimé à 37,8 M€ aux conditions économiques de janvier 2016.

Cependant, l'actualisation de ce montant aux conditions économiques de réalisation subit les effets de l'inflation très importante due à la conjoncture économique actuelle (crise covid puis ukrainienne). Le coût total du projet est ainsi évalué à 53,8 M€ courants et le besoin de financement pour le solde de la phase de réalisation s'élève à 46,4 M€ courants.

Au regard du montant inscrit à l'avenant au volet Mobilités du CPER de 43,5 M€ courants et des montants déjà mobilisés, il reste à financer 9,4 M€ courants.

Il est proposé à la décision du comité de pilotage, de reconduire pour le financement du solde de la phase de réalisation, les clés de répartition utilisées dans la convention de financement précédente.

La présentation se termine par un rappel des échéances de signature de la convention de financement à fin d'année 2022, non seulement en raison de l'échéance des crédits « plan de relance » mais aussi pour des raisons liées à un planning optimisé et par conséquent en tension.

M. Thierry ANDRIEUX, président de Lamballe Terre et Mer, confirme l'augmentation générale des marchés de travaux sur l'ensemble des projets financés par la collectivité. Il ajoute que cette situation pèse sur les budgets alloués et conduit à devoir envisager des arbitrages. A ce jour, il ne peut donner un avis favorable sur le surcoût de 633 k€ courants pour la collectivité.

Mme Anne-Sophie GUILLEMOT, vice-présidente de Dinan Agglomération en charge des Mobilités, Déplacements, Infrastructures, salue le travail d'optimisation effectué et partage l'inquiétude de Lamballe Terre et Mer sur l'augmentation de la participation de la collectivité. Par ailleurs, elle rappelle que Dinan Agglo a participé au financement de la section Dol-Dinan à hauteur de 3,5M€ courants et regrette que la

desserte ne soit pas satisfaisante en particulier pour les trajets Dinan-Rennes. Par conséquent, la collectivité refuse à ce stade de participer davantage au financement de la section de ligne Dinan-Lamballe.

M. Michaël QUERNEZ, vice-président de la Région Bretagne, entend les difficultés évoquées par les deux collectivités liées au surcoût de l'infrastructure ainsi que le souhait de Dinan Agglo d'améliorer le niveau de service. Sur ce dernier point, il propose l'organisation d'une réunion avec les parties prenantes afin d'échanger sur les horaires et les dessertes.

M. Théo MARTEIL, de l'Association de Promotion de l'Axe Ferroviaire Bretagne Nord, regrette que le projet de renouvellement de la section Dinan-Lamballe inclue la suppression des installations terminales embranchées de l'entreprise Le Gouessant¹ et que la politique de développement du fret par SNCF Réseau ne soit pas assez ambitieuse. Par ailleurs, il sollicite une explication technique auprès de SNCF Réseau à propos de la capacité maximale de la ligne à infrastructure constante, sans croisement à Plancoët. **Mme EVRARD** prendra contact sur ce sujet avec **M. MARTEIL**.

M. Jean-Jacques LELIEVRE, chargé de mission Mobilités pour le conseil départemental des Côtes-d'Armor, annonce que le Département des Côtes d'Armor se prononce favorablement sur le financement complémentaire présenté et selon les clés de répartition proposées.

M. Bernard MUSSET, sous-préfet de Dinan, prend acte du blocage du financement de la section Dinan-Lamballe en raison du niveau de service offert après le renouvellement de la section Dol-Dinan.

M. MARIA conclut qu'il est nécessaire d'organiser un nouveau comité de pilotage au mois de septembre après la réunion d'échange sur les dessertes organisée par la Région et après que l'ensemble des partenaires ait pu obtenir en interne un mandat pour le financement du solde de l'opération.

M. Loïc COCHEREL, SNCF Réseau, responsable du Pôle Prospective, Emergence et Maitrise d'Ouvrage, précise que ce comité de pilotage devra être décisif étant donné les échéances de signature de la convention de financement à fin d'année 2022 pour pouvoir engager les marchés de travaux en 2023. Un désaccord subsistant impliquerait une reprogrammation totale de l'opération et des surcoûts plus importants.

M. MARIA assure que cet objectif est bien partagé par l'ensemble des partenaires et que le prochain comité de pilotage aura pour objectif de valider le plan de financement pour permettre à SNCF Réseau de réaliser les travaux.

1 La convention qui liait SNCF Réseau à l'entreprise Le Gouessant St-Aaron a été résiliée en août 2020. Les voies de raccordement au Réseau Ferré National sont déposées dans le cadre de l'opération de renouvellement Dinan-Lamballe.

Participaient à la réunion :

Préfecture de la région Bretagne

- M. Sébastien MARIA, adjoint au SGAR
- M. Pierre-Alexandre POIVRE, chargé de mission SGAR

Préfecture des Côtes-d'Armor

- M. Bernard MUSSET, sous-préfet de Dinan

Conseil régional de Bretagne

- M. Michaël QUERNEZ, vice-président
- M. Fabrice GIRARD, Direction des Transports Terrestres et des Mobilités
- Mme Anne DERRIEN-MALECKI, Cheffe du service Infrastructures, Mobiles et Aménagement
- M. Evan LETENDRE, responsable d'opérations ferroviaires et routières

Conseil départemental des Côtes-d'Armor

- M. Jean-Jacques LELIEVRE, chargé de mission Mobilités

Dinan Agglomération

- Mme Anne-Sophie GUILLEMOT, vice-présidente de Dinan Agglomération en charge des Mobilités, Déplacements, Infrastructures

Lamballe Terre et Mer

- M. Thierry ANDRIEUX, président
- M. Yves LEMOINE, vice-président
- Stéphane DAVY, directeur de la Prospective Territoriale
- Marie-Anne LAUTOUT, responsable du pôle des mobilités

Mairie de Lamballe

- M. Pierrick BREXEL, conseiller municipal

Association de Promotion de l'Axe Ferroviaire Bretagne Nord

- M. Théo MARTEIL, président

DREAL Bretagne

- M. Vincent CHARVET, Division Maîtrise d'Ouvrage Intermodale
- M. Alexandre DUPONT, chef du service Infrastructure, Sécurité, Transports
- Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service, cheffe de la division Mobilités et Maîtrise d'Ouvrage

SNCF Réseau

- M. Christophe HUAU, directeur territorial
- M. Loïc COCHEREL, Responsable du Pôle Prospective, Emergence et MOA
- Mme Frédérique EVRARD, représentante de la maîtrise d'ouvrage